



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Mode de sélection Championnat de France 3D par équipe de club septembre 2022.

Préambule : Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe qui représenteront le club des archers de Thomas II lors du prochain championnat de Parcours 3D.

Le nombre de places pour ce championnat est de 06 tireurs maximum pour l'ensemble des catégories femmes et hommes arc libre / arc nu / arc droit/ et avec 1 archer dans chaque catégorie. Soit deux équipes, une d'hommes (3 unités) et une de femmes (3 unités) avec l'obligation d'anticiper pour d'éventuels remplaçants.

Tous les archers licenciés du club peuvent prétendre à être sélectionnés sous réserve des modalités suivantes :

Qualification des équipes :

Pour qualifier une équipe il faut se classer en équipe parmi les 20 meilleures équipes féminines et les 40 meilleures équipes masculines selon le système de la FFTA (moyenne deux concours).

Afin de se qualifier le club doit présenter les archers sur deux même concours et obtenir le niveau d'exigence requis.

- Attention ce ne sont pas les archers qui se qualifient mais le club.

- La commission de sélection devra se prononcer sur les archers retenus pour représenter le club.

Candidatures

Déclaration des candidats

Les archers souhaitant s'engager dans le mode de sélection doivent faire part leur engagement dans un courrier ou par email adressé à emmanuel.lecuyer@lesarchersdethomas2.fr avant le 15 janvier 2022.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Pré-Requis

Le mode de sélection se basera sur les résultats du classement national individuel géré par la FFTA, visible sur le site de la fédération. Un archer qui n'apparaît pas sur cette liste ne pourra pas prétendre à une sélection : les candidats devront donc participer à au moins 3 compétitions qualificatives au championnat de France 3D.

Date limite pour avoir effectué les 3 concours qualificatifs : le 04 Juin 2022.

Sélection

Présélection

Un niveau minimal est demandé aux candidats pour pouvoir prétendre à être sélectionnables :

Niveau de performance (minima de Présélection club) :

- **320 points / femme tir libre**
- **230 points / femme arc nu**
- **190 points / femme arc droit**

- **420 points / homme tir libre**
- **330 points / homme arc nu**
- **220 points / homme arc droit**

Ces scores doivent être obtenus en compétitions qualificatives du championnat national avant le 04 juin 2022.

Attention : Un archer ne répondant pas aux critères de présélection ne pourra pas être considéré pour la suite du processus (de sélection), cela quelque soit son niveau de performance.

Commission de sélection

Elle sera constituée par un collectif d'archers du club (hors candidats sélectionnables), proposée par le bureau.

La commission de sélection aura pour rôle de déterminer la composition des équipes à partir des archers sélectionnables (ayant réalisé les minima de présélection) en fonction des règles de sélections.

La commission de sélection doit aussi statuer pour choisir les deux coaches qui auront en charge la préparation et le suivi des équipes durant le championnat.

Règles de sélection

Les règles de sélection se basent sur les résultats officiels des archers sélectionnables. Ces derniers seront classés par leur niveau dans le classement du championnat de France 3D.

Elle pourra tenir compte d'événements imprévus qui limiteraient les prestations de certains archers lors des concours officiels.



LES ARCHERS DE THOMAS II

CLUB DE TIR A L'ARC - LE BOURGET-DU-LAC - SAVOIE (73)

Les sélections seront closes le 7 juin 2022

Obligation des sélectionnés

Du moment de leur déclaration de candidature, les archers s'engage à :

- respecter l'ensemble des modalités de sélection ;
- se rendre disponible pour les entraînements / préparations ... nécessaires au sérieux de leur participation ;
- un week-end obligatoire de préparation est prévu.

Les sélectionnés seront informés le 7 juin 2022

Le Bureau des Archers de Thomas II